

<p align="center">COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 3 MARS 2006 SUR LES OBJECTIFS D'UN SCHEMA DE REORGANISATION SUITE A L'AUDIT DE LA DPMA</p>
--

M. Jean-François VERDIER, nouveau Directeur du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration, a invité les organisations syndicales de l'administration centrale, pour débattre des objectifs d'un schéma d'organisation de la direction.

M. VERDIER se présente depuis sa nomination comme un fonctionnaire de Bercy préférant le dialogue, voire l'affrontement, plutôt qu'un homme de non-dit et de secret.

Il rappelle que le Ministre prendra sa décision au plus tard le 31 mars 2006 et que le Secrétaire Général a vu les fédérations syndicales du ministère le 1^{er} mars sur le même sujet.

M. VERDIER précise que les trois objectifs du schéma d'organisation sont :

- prendre en compte l'évolution des fonctions du SG pour une meilleure lisibilité en interne et en externe ;
- renforcer la légitimité des politiques de niveau ministériel afin qu'elles soient plus claires et plus fortes ;
- améliorer la qualité des prestations de la DPMA vers un meilleur service rendu.

La CFDT se félicite de retrouver tout ou partie de ses propositions dans les deux premiers objectifs : une meilleure articulation SG/DPMA et une affirmation du SG sur la politique ministérielle. Nous soulignons qu'il y a beaucoup de travail à faire sur la GRH, et en particulier la GPEEC.

Par contre, concernant l'amélioration de la qualité des prestations, nous précisons que les agents s'investissent déjà beaucoup et pour progresser, il faut plus de moyens en matériels et en effectifs.

Nous redemandons que ne soit pas scindée la gestion des personnels d'administration centrale, encadrement dans une direction et catégorie B et C dans une autre.

Le DPMA trouve que les auditeurs ont été sévères sur les services rendus par la DPMA, mais qu'il existe tout de même des marges de manœuvres pour les améliorer.

Il annonce que le SG incline vers le second scénario proposé par les auditeurs :

- un secrétariat général récupérant les missions horizontales, ou missions ministérielles, afin d'avoir « plus de poids » en interministériel au niveau de Fonction Publique ;
- et le maintien des missions verticales, de mise en œuvre et de gestion, à la DPMA.

Ces deux structures travailleront ensemble et il ne sera pas fait de distinction entre les tâches nobles et les tâches d'exécution.

M. VERDIER précise qu'il est trop tôt pour parler du devenir des agents concernés, et convient qu'il faudra établir des règles du jeu pour leurs reclassements dans les nouvelles structures.

Il nous annonce que les fédérations syndicales du ministère et les organisations syndicales de l'administration centrale recevront des documents dans une dizaine de jours et qu'un GT commun est programmé pour le 27 mars. Puis, cette réorganisation sera à l'ordre du jour de CTPM et CTPC en mai 2006.